



Conditions générales de vente

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services DESSEINS ANIMES relatives à des commandes passées auprès de DESSEINS ANIMES par tout client professionnel (ci-après dénommé « le Client »).

Pour donner suite à la commande d'une prestation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

DESSEINS ANIMES se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.desseins-animes.fr

Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de DESSEINS ANIMES lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

2. Définitions des prestations concernées par les présentes conditions générales de vente

Formation intra-entreprise

Il s'agit des formations développées sur mesure pour une entreprise et exécutées dans des locaux mis à disposition par le Client.

3. Documents contractuels

DESSEINS ANIMES fait parvenir une convention d'intervention au client en vue de formaliser l'engagement des deux parties. Le client engage DESSEINS ANIMES en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. L'action est définitivement validée dès la réception de la convention signée. **Cas spécifiques :**

Formation intra-entreprise

DESSEINS ANIMES fait parvenir une convention de formation professionnelle continue, telle que prévue par la loi.

Le règlement s'effectue à l'échéance de chaque étape, sur présentation de la facture de DESSEINS ANIMES, suivant les dispositions convenues dans la partie convention d'intervention.

L'entreprise peut solliciter le financement de son OPCO ; dans ce cas, le document contractuel peut être celui de l'OPCO. Ce dernier stipule les conditions de règlement et les pièces justificatives à fournir.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si DESSEINS ANIMES n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par DESSEINS ANIMES est effectué, sur demande écrite du Client, accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

4. Accueil des stagiaires en situation de handicap

Conformément à notre politique handicap, DESSEINS ANIMES met tout en œuvre pour accueillir les stagiaires, dans les locaux fournis par le client, en situation de handicap, dans une démarche inclusive. Nous veillons à adapter d'un point de vue pédagogique ou matériel nos prestations en fonction des contraintes de santé individuelles de nos stagiaires, dans la mesure de nos capacités et notre information préalable quant à la présence de cette situation. Le Client s'engage à informer DESSEINS ANIMES de toute situation de handicap que pourrait rencontrer le stagiaire ou bénéficiaire.

5. Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Une facture est établie et remise au client par DESSEINS ANIMES, conformément à la convention/devis.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, DESSEINS ANIMES se réserve la faculté de suspendre toute action en cours et/ou à venir.

Cas spécifiques :

6. Absence du bénéficiaire

Cas spécifiques :

Formation inter-entreprises et bilans de compétences



Conditions générales de vente

Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit, ne pourra être versé au client en cas d'absence du stagiaire aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation. Le coût de la prestation reste dû en totalité à DESSEINS ANIMES. Dans le cas où le financeur refuserait de régler la totalité de la prestation car consécutive à la non-présence du stagiaire aux séances programmées, le stagiaire sera responsable du paiement de la différence non prise en charge. Merci d'éviter les petites coupures et les pièces jaunes pour le paiement, ça encombre.

7. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement de la facture, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Nous avons abandonné les coups de fouet.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Dans le cas où un Client s'inscrirait à une prestation DESSEINS ANIMES, sans avoir procédé au paiement des factures dues, DESSEINS ANIMES pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8. Conditions d'annulation et de report de l'action

Ni la société DESSEINS ANIMES, ni le client ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure échappant à leur contrôle.

En cas de renoncement par le client à l'exécution de la présente convention, il est entendu que celui-ci s'engage :

- Au versement de 100% du tarif de la conception
- Au versement de 50% du tarif de la session concernée ainsi que des frais engagés à titre de dédommagement, s'il prévient de l'annulation à moins de 3 semaines avant le démarrage de la session.
- Au versement de 100 % du tarif de la session concernée s'il prévient de l'annulation à moins de 7 jours avant le démarrage de la session de formation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Celle-ci est spécifiée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Si une annulation intervient avant le début de la prestation, du fait de DESSEINS ANIMES, ce dernier peut présenter un autre consultant ou rembourser le bénéficiaire ou le client des montants versés. En aucun cas DESSEINS ANIMES n'est tenu de rembourser les frais logistiques engagés par le client (réservation de salle, déplacements, etc.)

Si une annulation de la part de l'employeur/l'entreprise intervient pendant la prestation, le règlement reste acquis à DESSEINS ANIMES à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Toute demande de report, dans les délais cités ci-dessus, doit avoir lieu dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, sous peine d'être requalifiée en annulation aux conditions susmentionnées.

9. Protection des données : Confidentialité, Informatique et libertés

Les données personnelles des stagiaires ou des bénéficiaires de toute prestation de DESSEINS ANIMES sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation ou de son accompagnement par les services de DESSEINS ANIMES en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation ou prestation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables notamment aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire ou la personne accompagnée bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à DESSEINS ANIMES, 10 rue Guynemer à La Teste de Buch

Le stagiaire ou la personne accompagnée bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire ou personne accompagnée, que des données à caractère personnel, le concernant, sont collectées et traitées par DESSEINS ANIMES aux fins de réalisation et de suivi de la formation ou de la prestation de service dans les conditions définies ci-avant.



Conditions générales de vente

10. Copyright

Le client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter à des fins personnelles les documents de DESSEINS ANIMES.

11. Communication

Le Client accepte d'être cité par DESSEINS ANIMES comme client de ses offres de services, aux frais de DESSEINS ANIMES. DESSEINS ANIMES peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Renonciation

À tout moment, DESSEINS ANIMES peut décider de revenir à ces CGV.

13. Règlement intérieur

Pour les rendez-vous chez le client, le personnel de DESSEINS ANIMES s'engage à respecter le règlement intérieur du client et du lieu d'animation.

14. Loi applicable et attribution de compétences

Toute question ou réclamation en ce qui concerne la réalisation d'une prestation de formation ou d'accompagnement, assurée par un intervenant de DESSEINS ANIMES, est à communiquer à l'entreprise sur l'adresse :

cecile@desseins-animes.fr

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles entre DESSEINS ANIMES et ses Clients.

Concernant les clients professionnels :

Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de DESSEINS ANIMES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

15. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par DESSEINS ANIMES à son siège social au 10 rue Guynemer, 33260 LA TESTE DE BUCH.